



**INSCRIPTIONS
À PARTIR DU
08 JUIN 2026**

TRANSPORTS SCOLAIRES

RENTÉE 2026/2027
MODE D'EMPLOI



1. L'INSCRIPTION OU LA RÉINSCRIPTION

Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande en se connectant sur :

www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport à partir du 08 juin 2026.

Il est conseillé de s'inscrire avant le 10 juillet 2026 afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre.

En cas de difficulté, un formulaire papier est à télécharger sur le site internet ou à demander auprès de l'Unité Territoriale de votre département de résidence.



2. L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Votre dossier sera instruit par l'Unité Territoriale de votre département de résidence, selon le règlement régional des transports scolaires en vigueur.

Cette instruction déterminera la qualité « d'élève ayant droit » de votre enfant, le mode de transport sur lequel il est affecté et son éligibilité ou non à la gratuité des transports scolaires.



3. LA RÉCEPTION ET L'UTILISATION DU TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE, UNE FOIS LA DEMANDE VALIDÉE

L'élève qui emprunte un car Mobigo recevra sa carte de transport scolaire au domicile de son représentant légal, par courrier, s'il n'a jamais voyagé sur le réseau Mobigo. S'il est déjà détenteur d'une carte, ses droits aux transports sont réactivés à distance.

Attention, la carte de transport est valable plusieurs années et sera renouvelée automatiquement à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée). **Veillez donc à la conserver soigneusement !**

À chaque montée dans le car, la carte devra être présentée au conducteur et devant le valideur. En cas de perte ou de dégradation de la carte, le duplicata sera facturé 15 €.



L'élève qui emprunte un train Mobigo sera titulaire d'un abonnement digital. Il sera envoyé par mail au représentant légal de l'élève par SNCF. Une fois reçu, l'abonnement devra être enregistré sur le smartphone de l'élève ou imprimé.

À chaque montée dans le train, l'élève doit être muni de son titre et d'une pièce d'identité valide.

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (hors agglomérations et Territoire de Belfort) organise et finance chaque jour les transports scolaires de plus de 120 000 élèves.



CONSULTER MON DOSSIER EN UN CLIC :

Le suivi de votre dossier est à retrouver tout au long de l'année

■ Sur : **www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport**
(Rubrique inscriptions et suivi de dossier en ligne de votre département.)

■ Via le flashcode disponible sur la carte de transport scolaire de l'élève.

Sa mise à jour est possible à tout moment, notamment pour bénéficier des alertes SMS en cas de perturbations sur le réseau.

En revanche, si la situation de votre enfant évolue en cours d'année (déménagement, changement d'établissement, changement de qualité...), il est obligatoire d'informer l'Unité Territoriale de votre département de résidence par mail ou courrier qui adaptera ses droits au transport en conséquence.

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur   

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

mobigo
Bourgogne-Franche-Comté
emmène-moi là où je veux !